



## LA GARE DE ROISSY-AEROPORT CHARLES DE GAULLE

Construite en souterrain dans la zone centrale de l'aéroport, la gare terminale, à 4 voies et 2 quais de 235 mètres, est précédée d'une avant-gare comprenant le faisceau des appareils de voie permettant de passer de l'une des 2 voies courantes à l'une des 4 voies de gare à la vitesse de 60 km/h.

Les services de délivrance des billets, réservation, information, enregistrement des bagages et consigne, sont regroupés dans un local, dans le hall, sur le trajet que devront emprunter les voyageurs transitant entre aérogares et train.

L'accès à chacun des 2 quais à partir du

grand hall situé au-dessus des voies est assuré par quatre escaliers mécaniques, deux escaliers fixes à double volée et un ascenseur de grandes dimensions à la disposition notamment des handicapés physiques. Le voyageur utilisant ROISSY-RAIL parcourt à pied 40 m entre le train et le bus. Celui-ci, à l'aérogare 1, le déposera à moins de 30 m des premiers guichets d'enregistrement.

La couverture du hall est réalisée par un ensemble formé d'auvents en béton armé et précontraint, ayant la forme de champignons carrés ou rectangulaires entre lesquels sont disposés des lanterneaux translucides. Ils assurent la continuité de l'étanchéité et une partie de l'éclairement naturel.

Les deux auvents situés au-dessus des trémies du rez-de-chaussée sont surélevés, ce décalage en hauteur par rapport à l'ensemble de la couverture permettant la pose d'un vitrage.

L'infrastructure lourde de la gare est actuellement réalisée dans son ensemble mais une partie du hall seulement est aménagée dans cette première phase de fonctionnement, l'extension étant prévue en fonction de la construction de la zone d'animation publique qui sera construite alentour.



Vue au niveau des quais

En moyenne, le voyageurs parcourt à Roissy moins de 50 m du train au bus



